PRÉVISIONS MÉTÉO

Chaleur et humidité jusqu'à la fin août

Les services de l'Office national de la météorologie (ONM) ont annoncé que la canicule se prolongera jusqu'à la fin du mois d'août, avec quelques averses de pluie au sud du pays, à partir de la deuxième quinzaine de ce mois. Le taux d'humidité dépassera les 54 % sur l'ensemble du pays (faible au sud et fort au nord).

Nadia Medjdoub - Alger (Le Soir) - Selon les prévisions de Météo Algérie, les températures maximales varieront entre 33°C et 40°C au centre du pays (Tipasa, Alger, Boumerdès...), la température peut atteindre des pics de 52°C dans certaines régions du sud.

Des pluies orageuses sont aussi attendues à partir du 16 de ce mois d'août dans ces mêmes régions. La chaleur sera également assez forte au niveau des autres régions notamment dans les régions intérieures et sur les Hauts-Plateaux où le thermomètre affichera une température maximale variant entre 34°C et 40°C.

Le pays fait face depuis le mois dernier, à une vague de chaleur semblable à celle de l'année 2012 où les pics de température ont atteint plus de 47°C à l'ombre et 54°C au soleil. Face à cette situation de canicule, le docteur Haddam Karim, maître assistant à l'hôpital Mustapha-Pacha d'Alger, donne des conseils sur les comportements à adopter, pour y faire face pendant ces derniers jours de chaleur. «Avec ces températures, il est difficile de faire face à la chaleur pour les personnes âgées», nous dira-t-il d'emblée.

Pour les personnes âgées, étant donné cette période caniculaire, c'est difficile de rester bien hydraté. Dr Haddam leur conseille de boire continuellement de l'eau, pour éviter la déshydratation. «Les personnes âgées ne ressentent pas la soif. Par conséquent, ils se déshydratent sans qu'ils ne se rendent compte», explique-t-il. Il leur recommande également de se laver régulièrement le visage, les mains, les pieds pour se rafraîchir.

Outre les personnes âgées, les enfants sont également vulnérables à la canicule. «Il faut donner à boire aux enfants car ils ne le demandent pas souvent».

Et pour toutes les catégories d'âges «il est aussi important d'éviter de s'exposer au soleil et privilégier les endroits frais».

Photo : DR

Le pays fait face à une vague de chaleur semblable à celle de 2012.

Pour les sportifs particulièrement, le maître assistant déconseille de sortir pendant les périodes de grandes chaleurs ou de faire de grands efforts physiques. «Si le corps de la personne perd beaucoup de sueur, il ne trouvera pas de quoi compenser s'il n'est pas hydraté rapidement», explique-t-il. L'exposition au soleil peut également causer des hypotensions selon Dr Haddam.

Les sportifs, de leur côté, ne doivent pas faire de sport pendant la journée avec exposition directe au soleil. On doit, également, rester dans une atmosphère un peu fraîche et de régler les climatiseurs sur les températures raisonnables de 23 à 25°C.

Attention, ne buvez pas beaucoup de sodas ! Il n'hydrate pas et coupe l'appétit, privilégiez l'eau plate et mangez équilibré.

Les températures connaîtront une baisse sensible au début du mois prochain, selon l'Office national de la météorologie. Une température que les Algériens attendent avec impatience depuis plusieurs mois.

N. M.

LES ZONES INDUSTRIELLES SERONT RELIÉES AU RÉSEAU FERROVIAIRE

«Le métro aérien est seulement en phase de réflexion», précise Talai

De par le monde, le transport ferroviaire à destination des zones industrielles est d'un grand apport pour les entreprises nationales.

Faire «connecter» les zones industrielles à divers moyens de transport notamment le ferroviaire est nécessaire. En Algérie, et dans le cadre de la politique du renouveau industriel, plusieurs nouvelles zones industrielles seront créées. En sus de celles déjà existantes, celles-ci seront, toutes, équipées en réseau ferroviaire.

Dans une déclaration au *Soir d'Algérie*, le ministre des Transports a indiqué que désormais «les zones industrielles seront équipées de réseau ferroviaire». Pour Boudjemaa Talai, ce moyen de transport assurera sûrement une fluidité en matière de transport de marchandises. Par ailleurs, M.Talai a annoncé que le gouvernement s'attelle d'ores et déjà à pourvoir les nouvelles wilayas déléguées, créées récemment, de moyens de transport notamment urbain. «On va accompagner les wilayas déléguées de moyens de transport urbain. Pour ce faire, et vu la spécificité géographique de ces wilayas déléguées, des bus types 4x4 qui résisteront à la chaleur et à des températures élevées sont commandés au niveau de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI)», nous a indiqué, par téléphone, M. Talai. Ce dernier a, en outre, tenu à préciser que le projet de réalisation d'un métro aérien reliant Hai El Badr à Chevalley à Alger est uniquement en phase «de réflexion». Contrairement à ce qui a été rapporté hier par la presse nationale, il s'agit seulement «d'une idée de projet à développer» et l'éventuelle réalisation de ce type de transport urbain se fera «plus tard». «Actuellement, le ministère des Transports travaille sur les projets prioritaires», précise-t-il.

Salah B.

INVESTISSEMENT

De nouvelles modalités de concession de gré à gré des terrains

De nouvelles dispositions fixant les conditions et modalités de concession de gré à gré des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, destinés à la réalisation de projets d'investissement, sont définies par la loi de finances complémentaire 2015.

Ces nouvelles mesures sont fixées dans l'article 48 de la LFC 2015 qui modifie et complète l'article 5 de l'ordonnance de septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation des projets d'investissement. Ainsi, la concession de gré à gré de cette catégorie de terrain est, désormais, autorisée par un arrêté du wali sur proposition du directeur de wilaya en charge de l'investissement agissant, chaque fois que de besoin, en relation avec les directeurs de wilaya des secteurs concernés, note l'article 48. Outre les terrains relevant du domaine privé de l'Etat, sont concernés également par cette disposition des actifs résiduels des entreprises publiques dissoutes, des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques ainsi que des terrains relevant des zones industrielles et des zones d'activité, précise la LFC 2015. La concession de gré à gré est également attribuée sur proposition de l'organisme gestionnaire d'une ville nouvelle pour des terrains situés à l'intérieur de cette dernière après accord du ministre en charge de la ville.

Pour les terrains relevant d'une zone d'expansion touristique, la concession est délivrée après avis favorable de l'Agence nationale de développement du tourisme et après accord du ministre en charge du Tourisme, ajoute le même article. Pour dégager davantage de foncier industriel dans le cadre du développement des investissements, la LFC 2015 a institué une pénalité qui doit être payée par les bénéficiaires de terrains à vocation industrielle, non exploités trois années après leur attribution, rappelle-t-on. Fixée à 3% annuellement, cette taxe est calculée sur la valeur vénale du foncier industriel inexploité. Avec la pression qui s'exerce sur l'offre du foncier industriel, le gouvernement a lancé un programme prévoyant l'aménagement de 49 parcs industriels pour un montant de 288 milliards de DA, permettant une densification du tissu industriel.

APS

Frainet

LOCATION DE FONTAINES FRAICHES ET APPROVISIONNEMENT EN EAU MINERALE

FRAINET est spécialisé dans la vente et la location de fontaines.

Accessoires

Votre fontaine à eau peut, selon vos besoins, se munir de différents accessoires :

• porte gobelets • gobelets • poubelles • supports de bonbonnes

Notre champ d'intervention :

❑ Entreprise ❑ Villas et locaux ❑ Appartement ❑ Ambassade ❑ Hôtel ❑ Crèche ❑ Clinique ❑ Restaurant ❑ Atelier ❑ Magasin ❑ Dépôt de stockage ❑ Show room

La livraison est assurée par notre flotte à l'endroit indiqué par votre direction.

La SARL FRAINET reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à demander la visite de l'un de nos représentants pour vous informer et vous conseiller.

Contactez nous aux :
Tel./Fax : 021 75 38 65 Potable :. 05.60.90.14.32/05 55 32 79 92
Adresse : Cité des 1262 logements N°01 lot 07 DAR EL BEIDA
Email : frainete@yahoo.fr